

Zeitschrift: Archives des sciences [2004-ff.]
Herausgeber: Société de Physique et d'histoire Naturelle de Genève
Band: 70 (2018)
Heft: 1-2

Artikel: Le Salève : 30 ans de préservation
Autor: Cusin, Pierre / Dürr, Eric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825735>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Salève, 30 ans de préservation

Pierre CUSIN^{1,*} et Eric DÜRR^{2,*}

■ Résumé

Lors du premier colloque sur le Salève, organisé le 16 octobre 1987, J.-C. Vernex (1987) se montrait pessimiste sur l'avenir du massif face à l'urbanisation de son piémont et à divers projets touristiques sur son sommet. Mais, c'était sans compter sur l'attachement des habitants et des élus français et genevois à cette montagne, espace de nature et de respiration. Aussi, dès les années 1990, sous l'impulsion de fonctionnaires et d'élus visionnaires, la protection du Salève était lancée avec la création du Syndicat Mixte du Salève (SMS). Les documents d'urbanisme des communes françaises et une Directive de protection et de mise en valeur des paysages furent les outils interdisant la construction sur le massif. Les années 2000 virent le classement du Salève comme Site Natura 2000, lui assurant des moyens de l'Etat et de l'Europe pour inciter propriétaires, agriculteurs et forestiers à prendre en compte la biodiversité dans leurs actions. C'est alors que l'activité pastorale apparaît comme stratégique pour l'entretien à long terme de ce belvédère naturel couvert d'alpages franco-suisses. Une politique ambitieuse est alors mise en place pour pérenniser le pastoralisme. En même temps, le SMS aménage des aires d'accueil et des itinéraires de randonnée. Il s'agit d'offrir aux nombreux usagers du Salève des équipements sécurisés et de canaliser une fréquentation parfois anarchique. La sensibilisation du public est un des piliers de la préservation du massif avec l'ouverture de la Maison du Salève et la signature d'une charte « Le Salève une montagne à partager » en 2007. Enfin récemment, naît la volonté de désenclaver le Salève d'un point de vue biologique, après des décennies d'urbanisation et de construction d'infrastructures routières. La préservation des corridors biologiques s'est concrétisée par la signature de contrats entre le canton de Genève et les collectivités françaises. En organisant ce colloque avec la Haute Ecole du Paysage de l'Ingénierie et de l'Architecture (HEPIA), le SMS souhaite évaluer les résultats de ces 30 années d'actions.

Mots-clés: protection, Syndicat Mixte du Salève, urbanisation, paysages, biodiversité, corridors biologiques

■ 1. Il y a 30 ans, un état des lieux pessimiste

Le 16 octobre 1987, la Société de Physique et d'histoire Naturelle de Genève avec le Muséum d'histoire Naturelle de Genève organisaient le premier colloque sur le Salève. Le but était de faire un état des connaissances scientifiques sur ce massif emblématique du Bassin Genevois. Le colloque était clôturé par Jean-Claude Vernex, géographe à l'université de Genève avec une allocution intitulée : « *Le Salève, un espace sous influence* » (Vernex 1987) (Fig. 1). Il est intéressant de repartir de ce constat avant de présenter ce qui s'est passé depuis cette date en matière de préservation du Salève.

A l'époque déjà, Genève était un pôle de croissance économique qui influençait le développement de l'Avant Pays-Savoyard et du Pays de Gex. Ceci se traduisait du côté français par un étalement urbain,



Fig. 1. Le Salève, un espace naturel au-dessus de l'agglomération genevoise.

le développement de technopôles, comme celle d'Archamps alors en projet, d'infrastructures de communications comme l'A40 en cours de construction.

¹ Président du Syndicat Mixte du Salève.

* Bâtiment Athéna, entrée 2, 38 rue Georges de Mestral, Archamps Technopole, 74166 Saint Julien en Genevois, Cedex.
info@syndicat-mixte-du-salève.fr. 04.50.95.28.42

² Technicien des espaces naturels au Syndicat Mixte du Salève.

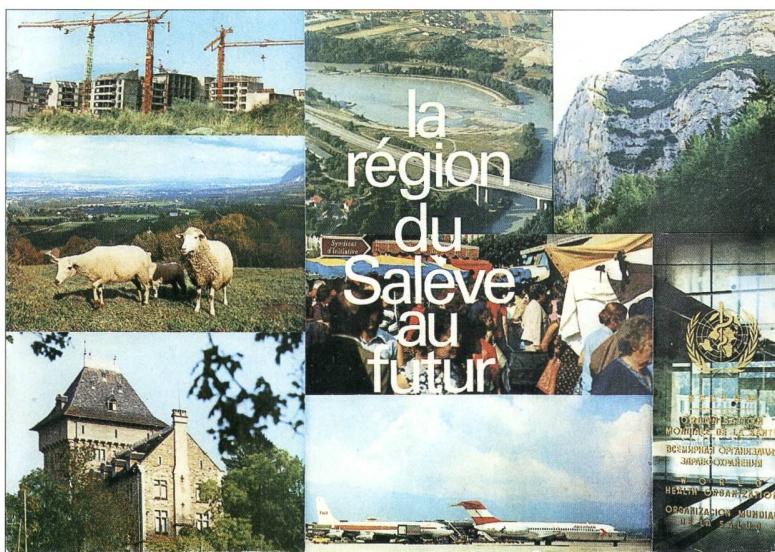


Fig. 2. Couverture du livre blanc «La région du Salève au futur».

Ceci était visible dans les paysages du piémont ouest du Salève, d'Annemasse à Beaumont, avec une urbanisation croissante, étalée, contrastant avec le versant est des Bornes encore rural. Néanmoins, Jean-Claude Vernex par l'analyse des soldes migratoires des populations communales montrait déjà une tendance de développement vers Cruseilles au sud et vers Monnetier-Mornex et la Muraz au nord-est.

Mais cette pression, les élus et l'administration l'avaient déjà perçue bien avant, suite à un projet de village-vacances à la Croisette (La Muraz) dans les années 1960 qui avorta à cause notamment du manque d'eau au sommet du Salève. Cette prise de conscience s'était traduite en 1975-76 par l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la région du Salève (DDE 74 1976).

Cet ancêtre de nos actuels Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) envisageait l'aménagement de ce territoire à une échelle plus large que l'échelon communal (Fig. 2). Le Salève y était sanctuarisé en tant qu'espace naturel, au même titre que le Vuache et les Voirons sous ces termes: «*Ces massifs, qui ont été préservés jusqu'à présent, devraient faire l'objet de plans globaux d'aménagement et de protection pour la sauvegarde de la nature et l'organisation de la fréquentation*».

Ceci excluait toute vocation résidentielle du massif et préconisait la création de réserves naturelles,

d'équipements légers pour l'accueil du public. C'est ainsi que le projet de classer le Salève en réserve naturelle a été mis à l'enquête publique par le préfet de la Haute-Savoie. Ce projet reçut une fin de non-recevoir de la part des élus et de la population.

C'est dans les années 1980, que la mise en place des premiers Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) sur les communes du nord-ouest du Salève, conduisit à une protection réglementaire du massif classé en zone ND, naturelle non constructible.

Cette protection était justifiée par la nécessité de garder le Salève en tant qu'espace de loisirs, de jeux et de déroulement pour une population vivant à son pied de plus en plus nombreuse.

Ceci traduisait bien la volonté partagée de préserver cette montagne, mais sans en exclure les possibilités d'un développement maîtrisé au service des populations locales. Mais quel poids les intérêts environnementaux et sociaux pesaient-ils face aux intérêts économiques? Les P.O.S étaient-ils des outils suffisants face aux changements d'élus municipaux?

Un projet d'aménagement d'envergure provoqua une prise de conscience: le projet de golf aux Avenières, au-dessus de Cruseilles (Fig. 3). Il s'agissait de créer un espace semi-privé de loisirs de luxe avec golf, piscine, patinoire, hôtel, héliport, 40 000 m² de logement... Tout ceci nécessitait le déboisement de plusieurs dizaines d'hectares de forêt, une grande quantité d'eau et se situait sur un périmètre hydrolo-

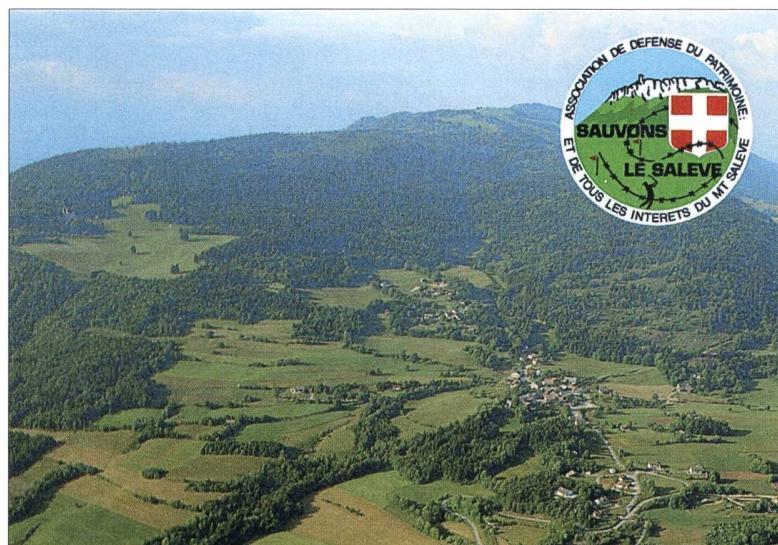


Fig. 3. Carte postale éditée en opposition au projet de golf aux Avenières.

gique sensible (périmètre de la source de la Douai). En 1989, la décision du préfet d'autoriser le projet d'unité touristique nouvelle fut attaquée au tribunal administratif par la société civile et le projet fut abandonné. Le manque d'eau sur le massif y contribua aussi.

Enfin, avec les lois de décentralisation de 1983, Jean-Claude Vernex concluait par la crainte que les nouveaux pouvoirs donnés aux collectivités locales puissent déboucher sur de nouveaux projets de développement comme celui des Avenières.

2. La mobilisation des élus et de l'administration pour le Salève

L'épisode des Avenières a convaincu une poignée d'élus et quelques fonctionnaires de l'Etat qu'il fallait prendre en main le destin du Salève car les pressions n'allait pas faiblir.

Aussi, entre 1992 et 1993, le Service d'Aménagement Rural de la Direction Départementale de la Haute-Savoie (DDAF), sous le tutorat de M^{me} Martine Pichou, accueillit une étudiante en stage, Corinne Berthe, préparant un DESS Aménagement et Développement local. Le mémoire qu'elle réalisa s'intitulait: «*Quel avenir pour le Salève, espace naturel de détente et de loisirs?*» (Berthe 1993).

Durant deux ans, M^{me} Berthe, rencontra les élus, usagers, institutions, ainsi que tous les acteurs du Salève pour établir un diagnostic et proposer un projet de protection et d'aménagement du massif. Le constat fut sans appel:

- le Salève représente trois espaces en un seul: un espace naturel de moyenne montagne, un espace périurbain et un espace transfrontalier;
- il n'y a pas de gestion globale du massif, ni en terme d'accueil et d'aménagement, ni en terme de protection et d'entretien.

Pour elle, les risques d'une urbanisation anarchique sont forts du fait de l'attractivité de Genève, d'une dégradation de l'environnement et d'une multiplication des conflits par une fréquentation massive et inorganisée (Berthe 1993).

Les propositions qui ont été faites aux élus par la DDAF, à l'issue de ce travail, furent de rassembler les communes pour gérer ensemble ce

territoire et mettre des moyens financiers en commun pour protéger le massif contre l'urbanisation, organiser et canaliser la fréquentation et sensibiliser le public local fréquentant le Salève au respect de l'environnement et des autres activités.

Ces propositions reçurent un écho favorable auprès d'élus visionnaires, comme Raymond Fontaine maire d'Archamps. Dès octobre 1994, 8 communes et la communauté de communes Arve et Salève (CCAS), créaient le Syndicat Mixte du Salève (SMS).

Pour mettre en œuvre ce projet ambitieux, le SMS recruta Corinne Berthe et signa dès 1995 un contrat «Site d'intérêt Régional» avec la Région Rhône-Alpes, qui permit de financer pendant plusieurs années les actions portées par cette structure.

Les premiers grands chantiers du SMS furent nombreux:

- demande à l'Etat d'un outil de protection réglementaire du massif plus fort que les P.O.S et Schémas Directeurs (ex SCOT): une directive de protection et de mise en valeur des paysages;
- lancement de la création d'une structure de sensibilisation et de valorisation du massif: la Maison du Salève;
- organisation et canalisation du public par l'aménagement d'aires de stationnement et de pique-nique, ainsi que le balisage d'un réseau de sentiers de randonnée cohérent.

Petit à petit, l'ensemble des communes entourant le Salève et la totalité des communes de la CCAS rejoignirent le SMS. Aujourd'hui, le SMS compte 27 communes (totalisant 100000 habitants) dont 8 par l'intermédiaire de la CCAS (Fig. 4).

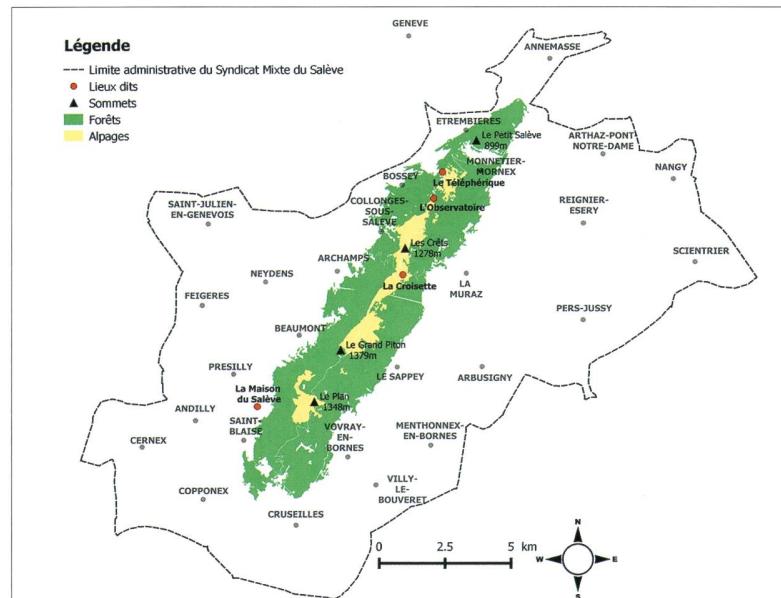


Fig. 4. Périmètre du Syndicat Mixte du Salève en 2018.

3. L'inconstructibilité du massif du Salève assurée

3.1. La Directive de protection et de mise en valeur des paysages du Salève

La loi « paysage » de 1993 instaura la possibilité pour l'Etat de mettre en place des Directives de protection et de mise en valeur des paysages. En 1996, le SMS demande officiellement au Ministre de l'Environnement la mise à l'étude d'une telle directive sur le Salève. Son objectif est d'assurer à long terme la non-constructibilité sur le massif face à la pression et aux enjeux financiers grandissants. C'est à l'issue d'une longue procédure d'études, de concertation locale, régionale, puis interministérielle que le décret du conseil d'Etat du 28 février 2008 est signé par le premier Ministre. Dès lors, tous les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec cette directive (Préfecture de Haute-Savoie 2005).

Celle-ci est constituée d'un zonage auquel se rapportent des orientations et principes fondamentaux qui imposent la non-constructibilité du sommet du Salève, excepté de manière limitée à la Croisette. Aussi, malgré le raccordement en eau de ce hameau et la création d'une station d'épuration dans les années 2000, aucun projet urbanistique d'envergure ne pourra s'y réaliser. La Directive paysagère reconnaît le rôle primordial du pastoralisme dans le maintien de l'ouverture des panoramas au sommet du Salève et protège ainsi cette activité.

Sur les versants boisés, très perceptibles depuis la plaine, la directive instaure notamment l'interdiction de créer de nouvelles carrières et d'étendre les existantes (Fig. 5). Les carrières du Salève ont fait

couler beaucoup d'encre, mais cette exploitation débutée au XIX^e siècle devrait s'achever vers 2034, date à laquelle les carrières devraient être totalement réhabilitées en vue de s'intégrer, à plus long terme, totalement dans le paysage alentours : falaises, éboulis, pentes boisées. Il s'agit d'engagements figurant dans l'arrêté préfectoral n° 2003-990 du 16 mai 2003 qui autorise et réglemente l'exploitation à ciel ouvert de la carrière à sec d'éboulis de sables et de graviers des « Carrières du Salève ».

Comme les piémonts font partie intégrante des paysages du Salève, la directive paysagère demande de maintenir les points de vue sur le Salève et sur les grands paysages alentour.

Mais au-delà de l'aspect réglementaire, cet outil est une reconnaissance nationale de la qualité paysagère d'un territoire puisque deux massifs seulement en France bénéficient d'une telle directive : le Salève et les Alpilles.

Ainsi, le Salève est reconnu à la fois pour son rôle de belvédère sur les Alpes, le Jura, Genève et le Léman (Fig. 6), mais il est également un point de repère pour tous ceux qui habitent à son pied et s'y évadent le week-end venu. La dimension artistique, scientifique et technique de l'histoire du massif liée à la proximité de Genève en fait une montagne à part dans la représentation qu'il a auprès des habitants.

3.2. Les documents d'urbanisme

Aujourd'hui, toutes les communes qui composent le SMS sont dotées d'un Plan local d'Urbanisme (PLU), successeur des premiers P.O.S. Ces documents de planification communale doivent bien-sûr respecter

de multiples règlements de rang supérieur comme la Directive Paysagère du Salève, mais également les SCOT évoqués plus haut. Tous ces documents, protègent fortement le Salève contre l'urbanisation, mais plus pour préserver ce réservoir de biodiversité que par une justification paysagère.

Sur les piémonts, les nouvelles règles d'urbanisme, issues notamment des lois Grenelle, contraint les communes à la densification de l'urbanisation. En effet, l'étalement urbain qui s'est développé depuis les années 1980 a très fortement réduit les espaces agricoles, faisant disparaître des sièges d'exploitations, mais également des espaces naturels comme



Fig. 5. L'exploitation des carrières du Salève est autorisée jusqu'en 2034, date à laquelle elles devront alors être entièrement « rendues à la nature ». E. Dürr.



Fig. 6. Vue emblématique du sommet du Salève : le Mont-Blanc. E. Dürr.

les corridors biologiques nécessaires à la circulation et aux échanges de la faune. De plus, les coûts en matière d'équipements sont élevés pour les collectivités quand il faut desservir des habitations dispersées. Aussi, les nouveaux PLU mis en place, voient leurs zones à urbaniser rétrécir au profit d'une densification et de la construction de logements collectifs ce qui n'est pas toujours compris et accepté par les habitants.

Mais à côté de cette «diète», à laquelle ont été soumis les maires, de grands projets d'aménagement voient encore le jour et marquent les paysages, consomment de l'espace agricole et emprisonnent encore un peu plus le Salève : l'autoroute LIANE, des zones commerciales et de loisirs, des zones d'activités économiques... Ces aménagements témoignent de la volonté de la région frontalière française de devenir un espace de développement économique profitant de la proximité de Genève et pas simplement une zone «dortoir».

3.3. Le projet d'agglomération du Grand Genève

Le projet «Grand Genève» est le fruit de discussions, de concertation, de négociations entre les collectivités et décideurs politiques de ce bassin transfrontalier engagées dans les années 1990 et qui aboutit à un premier projet de territoire signé en 2007, puis 2012 (Grand Genève 2012a). Entre le Genevois Haut-Savoyard, le Pays de Gex, le canton de Genève et le canton de Vaud, comment accompagner et orienter le développement de ce territoire partagé entre deux départements français, deux cantons suisses et deux

Etats? L'objectif est de rendre ce développement le plus harmonieux possible, profitant à tous et nuisant le moins possible à l'environnement et au bien-être des habitants (Fig. 7). Trente ans après le constat de M. Vernex, Genève présente toujours une attractivité économique. C'est ainsi que de 2006 à 2012, le territoire du Grand Genève a accueilli, par an, 15 000 nouveaux habitants, qui résident plutôt en France, et 12 000 travailleurs, qui exercent leur activité plutôt en Suisse, soit bien davantage que les projections initiales (Grand Genève 2016a). Le projet d'agglomération validé en 2016 se base sur six qualificatifs : «une agglomération : multipolaire, compacte, verte, dynamique, solidaire et efficace».

Face aux enjeux liés à l'urbanisation et aux déplacements, les actions envisagées se concentrent bien évidemment sur ces deux thèmes et sur les espaces de plaine. En matière d'environnement, la volonté affichée est de préserver la trame paysagère et les corridors biologiques directement menacés par le développement. Mais cette thématique fédératrice a très tôt permis des réalisations transfrontalières. La signature des Contrats de rivières transfrontaliers pour la gestion du bassin de l'Arve et du Rhône, puis des contrats Corridors ou Verts et Bleus en sont la preuve. Aussi, les massifs, comme le Salève, les Voirons, le Vuache et le Jura sont considérés comme des espaces certes majeurs du paysage, mais non menacés et ne nécessitant pas d'intervention, en tout cas à cette échelle. Pourtant le développement démographique du Grand Genève a, et aura, un impact grandissant sur ces espaces péri-urbains de loisirs de la

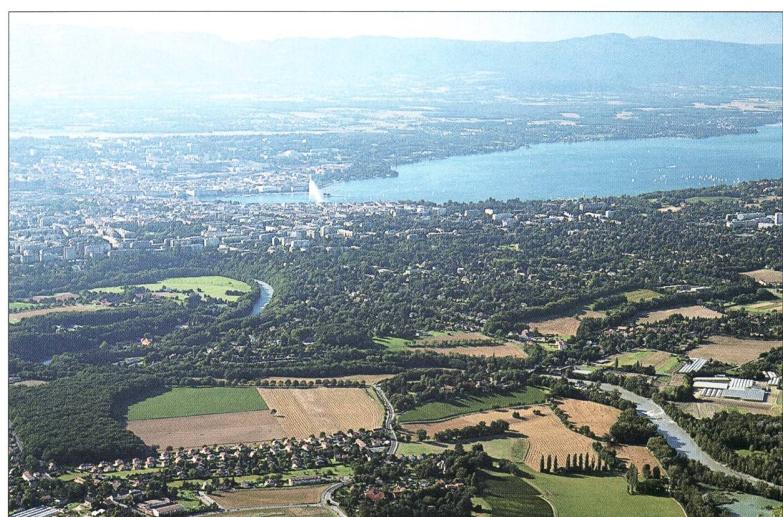


Fig. 7. Genève et le Léman depuis le sommet du Salève. E. Dürr.

pression de fréquentation qui s'accroît et pénalise leur préservation : mode d'accès basé sur la voiture, multiplication des activités sportives et de loisirs, impact sur les activités agricoles gestionnaires des espaces, développement des infrastructures d'accueil nécessaires...

La question est souvent posée au SMS sur la « participation de Genève » à la préservation et la gestion du Salève. Force est de constater que même si le fort attachement des Genevois à cette montagne induit une oreille attentive à nos préoccupations, l'implication politique reste modeste, probablement pour les raisons évoquées plus haut. Néanmoins, le canton de Genève participe au travers du Groupement Local de Coopération Transfrontalière du Téléphérique (GLCT) au financement de cet équipement à hauteur de 49 %. Mais cette participation est souvent le reflet d'une vision « partielle » du Salève se limitant à sa partie nord soit du Petit Salève à la Croisette.

4. La préservation de la biodiversité du Salève

Si les différentes tentatives de protection du Salève, ont abouti à la mise en place de la Directive de protection et de mise en valeur des paysages du Salève, l'objectif poursuivi par les élus et l'administration a toujours été de protéger un espace de loisirs proche de la ville. Le premier acte de préservation de la biodiversité au Salève fut le fruit de la volonté du maire de Monnetier-Mornex de l'époque, André Charpin, par ailleurs conservateur au Conservatoire et Jardin Botaniques de la ville de Genève.

C'est ainsi que le Petit Salève, fit l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) signé le 7 novembre 1988, ce qui a eu pour effet de réglementer les activités sur cet espace par des interdictions : cueillette et destruction de la flore, dérangement de la faune, chiens non tenus en laisse, feux... ceci afin de préserver des milieux et espèces remarquables recherchant la chaleur, comme les pelouses sèches ou les forêts à chêne pubescent.

Mais les années 1990 furent marquées par d'autres modes de préservation de la nature que le mode réglementaire. En effet, une partie de la biodiversité



Fig. 8. La tourbière à sphagnes du Salève a fait l'objet d'un contrôle des jeunes épicéas qui s'y installent. E. Dürr.

alors menacée est celle des milieux dits « ouverts » à savoir les zones humides, les zones d'eau libre et les prairies et friches issues des grands déboisements du XIX^e siècle dont certaines sont aujourd'hui abandonnées par manque de rentabilité. Pour faire face à l'évolution naturelle qui conduit inexorablement ces milieux à redevenir des forêts, les pouvoirs publics encouragent alors à intervenir par des opérations de gestion des espaces naturels.

4.1. Le Salève, un site Natura 2000

La directive Habitat-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE), instaurée en 1992 par l'Union Européenne, demande à chaque Etat membre de préserver une liste d'habitats naturels et d'espèces végétales et animales rares et/ou vulnérables au niveau européen en désignant des sites plus ou moins vastes, les Zones Spéciales de Conservation, qui associées aux Zones Protections Spéciales instaurées par la Directive oiseaux (Directive 79/409/CEE reprise par la directive 2009/147/CE) forment le réseau « Natura 2000 ». Le Salève fut de ceux-ci sur 4500 ha, regroupant près d'une quinzaine d'habitats remarquables dont les pelouses sèches, des mares, tourbières, grottes, falaises et forêts de hêtres. Il accueille aussi onze espèces remarquables dont 5 chauves-souris, le lynx, le crapaud sonneur à ventre jaune et le Sabot de Vénus pour n'en citer que quelques-unes. C'est ainsi que le massif du Salève fut désigné par l'Europe Site d'Intérêt

Communautaire en 2003. Il se dota d'un Document d'Objectifs en mars 2009 (SMS 2009): un plan d'actions élaboré par l'opérateur du site, le SMS, désigné par l'Etat et les acteurs locaux. L'opérateur a en charge la mise en œuvre de ce plan d'actions sur le terrain en convaincant les propriétaires et exploitants, ici de préserver un milieu, là d'intervenir par des travaux ou encore d'adopter des bonnes pratiques. En effet, contrastant avec les approches antérieures de conservation de la nature, la démarche Natura 2000 est basée sur le volontariat individuel et l'incitation financière, puisque l'Etat et l'Europe assurent 100 % des frais engagés par les volontaires (Fig. 8).

Aujourd'hui, le bilan de réalisation du plan d'actions est plutôt positif. Un certain nombre de contrats Natura 2000, signés entre des propriétaires et l'Etat, ont permis d'intervenir sur des milieux forestiers. Il s'est agi de créer 25 clairières à chauves-souris, de petites ouvertures souvent bien ensoleillées pour offrir des sites de chasse à de nombreuses espèces. De la même manière, ont été réalisées la restauration et la création de 27 mares en forêt constituant des oasis de reproduction pour la faune et la flore aquatiques, d'abreuvement pour d'autres et de chasse par exemple pour les chauves-souris.

La forêt de châtaigniers du Petit Salève et la forêt de pins à crochets du Salève ont également été éclaircies pour favoriser la croissance de ces essences rares à ces altitudes. Les milieux ouverts ont aussi fait l'objet de contrats Natura 2000 permettant la restauration et l'entretien de 12 ha de pelouses sèches et 9 ha de bas marais alcalins et de tourbière à sphagnes menacés de fermeture (Fig. 9).

De même, les propriétaires contactés ont la possibilité de signer une charte d'engagements, les obligeant à préserver les milieux et espèces présentes ce qui a été réalisé par 8 communes et 5 propriétaires pour

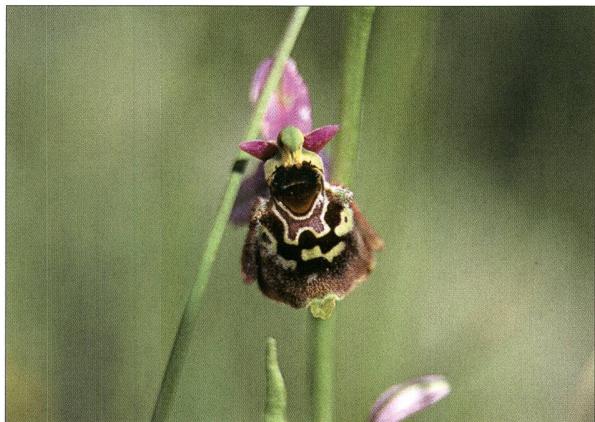


Fig. 9. Les pelouses à orchidées sont des habitats naturels prioritaires au titre de Natura 2000. Un ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*). E. Dürr.

716 ha de zones boisées. L'incitation financière est une exonération de la taxe sur le foncier non-bâti.

Les milieux exploités par l'agriculture ont bénéficié d'un dispositif particulier: les mesures agro-environnementales. Ces mesures agro-écologiques libellées Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET), puis Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), reposent aussi sur des engagements volontaires des exploitants, accompagnés d'une contrepartie financière. L'objectif est de poursuivre des pratiques, qui jusqu'à présent, ont permis le maintien d'espèces et de milieux et d'éviter toute intensification. Entre 2009 et 2014, 12 agriculteurs ont ainsi engagé 343 ha en mesures agro-environnementale territorialisées (MAET) et de 2016 à 2020, ce chiffre est monté à 18 exploitants pour 460 ha de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Le Plan Agroenvironnemental et Climatique (PAEC) (SMS 2015a) dans lequel s'inscrivent ces mesures a identifié quatre types de zones au Salève: les alpages, les prairies fauchées en montagne (altitude supérieure à 900 m), les pelouses sèches de piémont et les prairies en lisières du site Natura 2000. Les engagements sont multiples allant du retard de fauche de 15 jours, à l'absence de fertilisation, au maintien d'une diversité floristique.

La mesure couvrant la plus grande surface concerne la gestion pastorale des alpages, avec l'élaboration d'un plan de gestion permettant d'ajuster les chargements en fonction des enjeux environnementaux et de l'avancée des ligneux.

Enfin, même si Natura 2000 n'instaure pas de nouvelles réglementations, tous les travaux et manifestations soumis à déclaration ou autorisation projetés dans le Site Natura 2000 doivent démontrer leur impact ou non sur les milieux et espèces. Le cas échéant, l'Etat peut rejeter le projet. De la même manière, lors de l'élaboration d'un PLU, une évaluation de son incidence sur le site Natura 2000 doit être réalisée.

A ce titre, le classement du Salève comme site d'intérêt communautaire contribue « juridiquement » à le préserver des projets d'aménagements et d'urbanisation qui ne seraient pas visés par la directive paysagère.

4.2. Le Salève, un Espace Naturel Sensible départemental

Le département de la Haute-Savoie, comme tous les départements français, collecte une taxe sur les constructions: la taxe d'aménagement souvent appelée « Taxe Espaces Naturels Sensibles ». Créeé



Fig. 10. Les saules têtards, éléments de « nature ordinaire », sont parfois entretenus grâce aux financements ENS. E. Dürr.

en 1977, cette taxe applique ainsi déjà le principe de « pollueur-payeur » et dans un département dynamique comme la Haute-Savoie, le montant ainsi collecté est relativement important. Dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles élaboré en 2012 et révisé en 2017 (Conseil départemental de Haute-Savoie 2017), outre les thématiques et actions prioritaires financiables, des espaces naturels prioritaires sont identifiés. Ces sites constituent un Réseau Ecologique Départemental (sites RED) comprenant notamment les réserves naturelles et les sites Natura 2000 et dont fait partie le Salève. Ce réseau comprend des milieux de nature ordinaire comme les alignements de saules têtards (Fig. 10) et des milieux prioritaires comme les zones humides et les forêts naturelles pour n'en citer que quelques-uns. Aussi, le SMS a très tôt bénéficié d'aides du département au titre de cette politique notamment pour ses actions de conservation des vergers traditionnels, mais également pour la création et les animations de la Maison du Salève. Depuis 2012, le SMS a signé avec le département un Contrat de territoire Espace Naturel Sensible, qui permet sur 5 ans d'engager des actions de préservation d'espaces naturels, d'accueil et de sensibilisation du public avec une visibilité sur les financements départementaux. En 2015, le SMS signait avec le département et 10 communes du Plateau des Bornes, un autre contrat territorial axé sur la préservation de cette entité géographique et de ses zones humides situées entre le Salève et le massif préalpin des Bornes. Enfin, 2018, voit le renouvellement pour 5 ans de l'accompagnement du conseil départemental de la Haute-Savoie du territoire du Salève avec la signature d'un nouveau contrat 2018-2022. Si ce Contrat de territoire est principalement

un outil de gestion des espaces et de sensibilisation du public, les terrains en bénéficiant doivent faire l'objet d'une maîtrise foncière, soit par convention ou par achat, ne pas devenir constructibles et être ouverts au public autant que possible.

4.3. Le soutien au pastoralisme

Le travail relatif à la préservation des paysages et de la biodiversité réalisé par le SMS a fait ressortir l'importance de l'activité pastorale pour le maintien des vues depuis le sommet du Salève, comme pour le maintien de pelouses et de prairies accueillant des espèces remarquables (Fig. 11). A côté de mesures de gestion souvent coûteuses, l'activité agricole comme outil de gestion de grandes surfaces apparaît alors comme une opportunité à pérenniser. C'est donc à partir des années 2000 que le SMS se rapproche de la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie (SEA74) et commence à travailler avec les alpagistes. Les alpages du Salève sont pour moitié détenus et exploités par des Suisses. Il a ainsi fallu trouver les outils adéquats et « rassurer » ces propriétaires sur les bonnes intentions de « l'administration » française.

L'objectif était de lever les contraintes qui pèsent sur le pastoralisme au Salève (accès, eau, infrastructures), pour assurer sa pérennité tout en tenant compte des valeurs paysagères, écologiques et touristiques du massif. Aussi, le SMS a initié la création de l'Association Foncière Pastorale (AFP) du mont Salève en 2012, présidée par Odile Montant, vice-présidente du SMS, et secondée par Pascal Desbiolles,

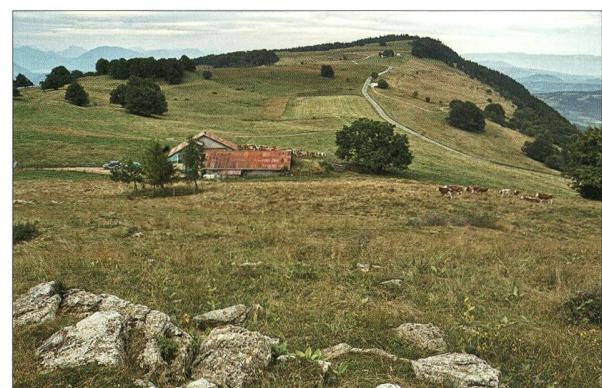


Fig. 11. Alpage et chalet de Chavanne et du Petit Pommier au Salève. E. Dürr.

propriétaire et alpagiste genevois. Regroupant 424 propriétaires, l'AFP a pour vocation d'accompagner les 800 ha d'alpages en bénéficiant d'aides publiques pour des travaux d'investissement : rénovation d'accès, de chalets, amélioration de l'alimentation en eau du bétail, contrôle des ligneux, cohabitation avec les activités de loisirs...

Pour accompagner cet outil juridique, le SMS (2011) a également signé un contrat avec la Région Rhône-Alpes de 2011 à 2016, puis de 2017 à 2022 avec la région Auvergne Rhône-Alpes : un Plan Pastoral Territorial (PPT) listant les types de travaux et les montants d'aides financières de la Région et de l'Europe. Le Département de la Haute-Savoie finance aussi, grâce à la taxe d'Aménagement prélevée sur les constructions, des actions de gestion d'Espaces Naturels Sensibles dont font partie les alpages et les mares qui s'y trouvent (cf. 4.2).

Le SMS en assurant l'animation du PPT et le portage de l'AFP assure la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et touristiques dans la mise en œuvre de ces travaux.

Aussi, depuis 2011, c'est près d'un million d'euros qui ont été investis dans les alpages du Salève :

- travaux d'alimentation en eau, d'accès, d'électrification et de rénovation de logements de bergers grâce aux fonds du PPT soit 373 000 € investis ;
- travaux de gestion de mares, de contrôle des ligneux, de cohabitation avec le public et de sauvegarde de bâtiments d'alpages grâce aux fonds ENS pour 665 265 € investis.

Certaines de ces actions en alpage concernent des habitats Natura 2000, comme les pelouses semi-sèches, dont 37 ha ont fait l'objet de contrôle des

ligneux de manières mécanique ou manuelle. Lors de ces opérations et autant que possible, l'opérateur Natura 2000 désigne des arbres et bosquets d'épineux à conserver, notamment pour des oiseaux tels que la pie-grièche écorcheur, un oiseau remarquable des prairies. De même, 6 mares d'alpages, créées par l'exploitation du fer et stockant l'eau, ont été curées et clôturées pour allier préservation des milieux et besoins du bétail (Fig. 12).

Aujourd'hui ces actions se poursuivent et répondent à une demande forte des exploitants agricoles notamment dans un contexte de réchauffement climatique. Les travaux d'alimentation en eau ont été et seront des investissements importants à l'avenir, pour optimiser la collecte, le stockage et la distribution. Ces travaux permettent une bonne répartition du bétail sur les pâturages. La question est souvent posée de l'opportunité de faire bénéficier des espaces privés, de financements publics français et européens. Ces terrains privés sont d'intérêt général par l'usage qui en est fait d'autant que lorsqu'ils bénéficient des aides de la politique des Espaces Naturels sensibles ils doivent rester ouverts au public. Rapelons aussi que ces propriétaires et exploitants apportent 20 à 50 % d'autofinancement à ces projets qui ont justement aussi un intérêt public. Cet argent que les collectivités locales n'ont pas à investir instaure donc une forme de partenariat « public-privé » très en vogue actuellement.

Enfin, le Salève est un massif karstique qui constitue un véritable château d'eau en collectant l'eau de pluie et la restituant en sources à son pied. Celles-ci représentent une part importante de l'alimentation en eau potable des populations aux alentours. Toutes les activités, notamment l'élevage, peuvent avoir un impact sur la qualité de cette ressource. C'est pourquoi, de nombreux périmètres de protection de captages concernent le Salève et ses alpages. En 2018, le SMS et les collectivités gestionnaires de l'eau potable, élaborent un plan de gestion des eaux à l'échelle du massif afin de concilier ces activités avec la qualité des eaux.

4.4. La sauvegarde des vergers de haute-tige

Dès la création du SMS, les élus ont souhaité préserver un patrimoine emblématique du piémont du Salève, les vergers de haute-tige. A la fois patrimoine naturel par la mixité entre prairie et arbres comme en témoigne la présence d'oiseaux remar-



Fig. 12. Une mare d'alpage ou « goyet » oasis pour la faune et la flore aquatique ainsi que pour le bétail. E. Dürr.



Fig. 13. Le verger de haute-tige, élément indissociable du paysage du piémont du Salève. E. Dürr.

quables telle que la Chouette Chevêche, mais aussi patrimoine culturel par leur place dans le paysage (Fig. 13), les variétés locales qui les composent et les traditions culinaires liées : Maude, Bidoyon, Risolettes notamment.

Plantés en masse au début du XX^e siècle pour remplacer la vigne éradiquée par le Phylloxera, les vergers ont connu un âge d'or jusque dans les années 1950. Les fruits étaient transformés en cidre pour abreuver les ouvriers agricoles en l'absence de vin ; les poires Curé étaient vendues à Genève et à Lyon notamment. Mais avec la mécanisation agricole, puis le développement des vergers en basse tige, le verger de plein vent a perdu son intérêt économique. D'autre part, plantée près des fermes autour des villages, cette couronne boisée disparaît au profit des constructions périphériques. Pour autant, il reste encore des vergers puisqu'un inventaire conduit par le SMS et le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) a permis de comptabiliser plus d'un millier de vergers de plus de 10 arbres sur les 38 communes qui composent ces deux collectivités en 2016.

Ainsi, depuis 1995, le SMS avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, puis du Département et même de l'Etat plus récemment, a conduit des actions visant à l'entretien et au rajeunissement de ces vieux vergers.

Aussi, près de 6000 arbres ont été taillés depuis 1995 entre Salève et Vuache par une équipe d'élagueurs. De même, près d'un millier de jeunes plants ont été fournis par ces syndicats aux particuliers pour rajeunir et recréer ces vergers. Dans 11 communes entourant le Salève, des vergers communaux ont été créés, à la fois conservatoires et pédagogiques. Les propriétaires sont formés et sensibilisés aux soins et à l'entretien des arbres, et depuis quelques années, un service de valorisation des fruits (14 tonnes en 2017)

a été mis en place par le SMS et le SIV pour redonner un intérêt aux vergers traditionnels. Plus qu'une action de conservation, il s'agit de redonner un intérêt économique aux fruits anciens pour que les propriétaires et agriculteurs s'emparent de la cause des vergers. En effet, après les avoir beaucoup arrachés, certains commencent à en replanter et à saisir, dans ces pâtures boisées, un intérêt dans un contexte de réchauffement climatique et de diversification économique.

Enfin, le SMS et le SIV avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO74) ont relancé l'installation de nichoirs à Chouette Chevêche dans le Genevois français, puisque les populations se maintiennent dans le canton de Genève et la basse vallée de l'Arve, mais se sont effondrées entre Salève et Vuache.

4.5. *Les corridors biologiques*

Après la préservation de grands sites naturels à la fin du XX^e siècle, les années 2000 voient apparaître de nouveaux enjeux, notamment issus du Grenelle de l'environnement : les corridors biologiques. La préservation des trames vertes et bleues relève de la même démarche : il ne suffit pas de protéger des « sanctuaires », mais il faut que ces réservoirs de biodiversité puissent rester connectés entre eux par des couloirs naturels, boisés, humides, agricoles, nocturnes pour que les espèces puissent échanger des gènes entre populations. On parle aussi parfois de « nature ordinaire » et de nature en ville. Ces nouveaux concepts permettent de protéger la nature dans et aux abords de nos villes, villages, zones agricoles ou d'activités économiques.

La figure 14 présente l'évolution des zones urbaines autour du Salève de 1995 à 2012, et montre bien l'étalement de l'urbanisation encerclant cette montagne, restée inconstructible par les mesures de protection successives mise en place (cf. 3).

C'est ainsi que le massif est en partie concerné par des Contrats Corridors, puis Verts et Bleus signés entre des collectivités locales et la Région Rhône-Alpes. De son côté, le Département de la Haute-Savoie participe aussi à ces programmes.

Du côté ouest, la Communauté de communes du Genevois porte le contrat corridors Champagne Genevois (Grand Genève 2012b), qui se termine en 2019,

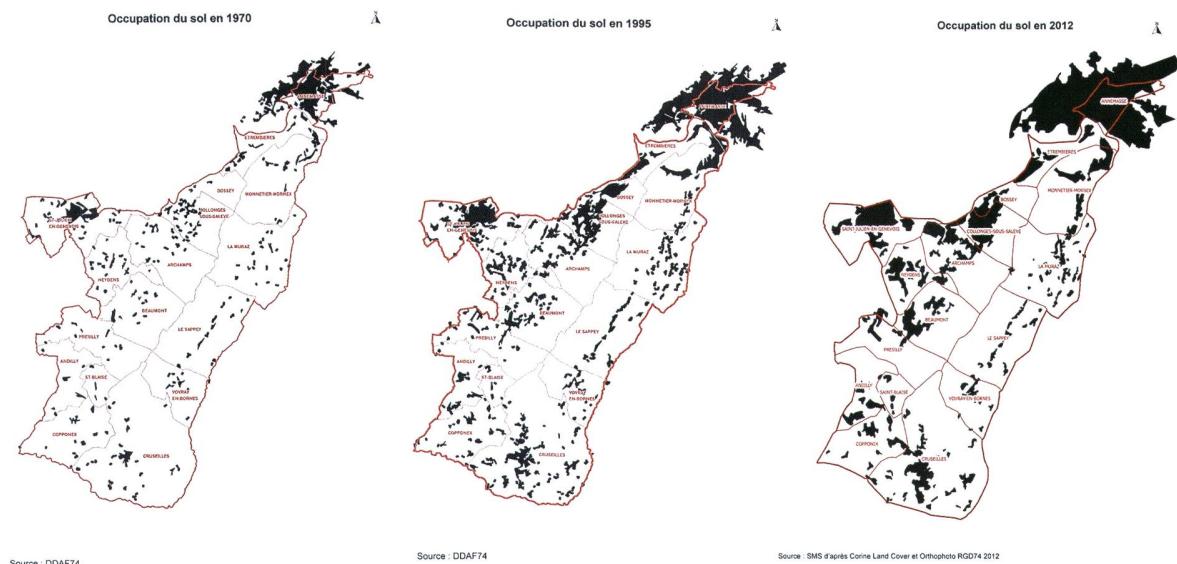


Fig. 14. Evolution de l'urbanisation autour du Salève de 1970 à 2012. DDAF 74.

et auquel le SMS a participé. Au nord-est, entre Salève et Voirons, la Communauté de communes des quatre rivières (CC4R) et le Syndicat Mixte d'Aménagement des Abords de l'Arve (SM3A) portent le contrat vert et bleu Arve - portes des Alpes (Grand Genève 2016b).

Les actions visent à la fois à maintenir les trames et milieux relais existants, à en recréer ou à en restaurer pour compléter ce réseau: zones humides, mares, pelouses sèches, friches, haies et vergers. De même, il s'agit de réduire les obstacles en améliorant le franchissement d'infrastructures pour la faune comme les autoroutes, les routes départementales et les ouvrages hydrauliques par des aménagements adaptés: réflecteurs lumineux, échelle à poisson, pont biologique. Le SMS a particulièrement travaillé au pied du Salève dans le secteur de Bossey entre les carrières du Salève, la forêt communale et le golf pour accroître la qualité écologique des espaces fortement anthropisés et constituer un réseau de milieux interconnectés.

Ainsi, avec l'appui de la Haute Ecole du Paysage de l'Ingénierie et de l'Architecture de Genève (HEPIA), le SMS accompagne les carrières du Salève dans la réhabilitation écologique de la partie sud des carrières (Pénault et al., ce volume). Il s'agit de tester la réimplantation de végétaux locaux par du génie végétal et d'améliorer le fonctionnement d'une zone humide créée.

Avec le gestionnaire du Golf de Bossey, un plan de gestion des milieux a été mis en place pour favoriser la biodiversité. Des mares et clairières sèches ont été créées ou restaurées entre les deux sites pour favoriser les échanges.

Enfin, avec trois expositions temporaires et de très nombreuses animations et conférences, la Maison du Salève a participé à la sensibilisation des habitants aux corridors écologiques de manière ludique et interactive (Fig. 15). Trois thèmes ont été développés: la notion de corridor biologique avec *les corridors de l'amour* en 2013, la question de la pollution lumineuse avec *les couloirs de la nuit* en 2015 et la question de la pollution sonore avec *Paysages sonores* en 2017.

L'exposition les couloirs de la nuit, qui a donné lieu à de nombreuses animations et conférences sur le territoire du Syndicat Mixte du Salève, a reçu un accueil très favorable de plusieurs communes qui engageaient une réflexion sur la réduction de leur éclairage public

A l'est du Salève le Contrat Territorial Espace Naturel Sensible « Plateau des Bornes » permet de mener des actions de préservation et de sensibilisation sur



Fig. 15. Exposition temporaire à la Maison du Salève «Les couloirs de la nuit». Maison du Salève.

cet espace bocager qui est un corridor important entre le Salève et le massif des Bornes notamment pour les grands animaux, comme le cerf, le loup ou le lynx.

5. La gestion de la fréquentation

C'est le constat réalisé en 1994 par Corine Berthe : la fréquentation du Salève est importante, multiple, mais inorganisée. Cette fréquentation n'a jamais été quantifiée, et le seul chiffre existant est celui de comptages routiers effectués au moment de la réouverture du téléphérique, donnant une estimation d'un million de personnes par an. Aussi, dès la création du SMS, une priorité a été de travailler sur ce thème.

5.1. Organiser et canaliser les pratiques

La multitude d'activités qui s'est développée de manière innorganisée, ou en tout cas chacune avec sa logique sans concertation avec les autres, avait conduit à des problèmes de dégradation de certains sites, de conflits d'usages répétés et de sécurité qui, au final, relevaient de la responsabilité des maires. Aussi, après avoir réuni toutes les associations de pratiquants, les élus et acteurs, le SMS a commencé par choisir, parmi tous les sentiers existants, les itinéraires pouvant constituer un réseau cohérent en termes de répartition, de fréquentation, d'intérêt et de difficulté. Puis, le SMS a harmonisé le balisage de ces sentiers en optant pour la charte du Département qui mettait alors en place son Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Aujourd'hui, 380 km de sentiers sont balisés et entretenus par le SMS sur son territoire et 150 km sur le massif en lui-même (Fig. 16).

Pour favoriser la cohabitation en alpages, des portillons automatiques de franchissement sont systématiquement installés lorsque qu'un itinéraire traverse



Fig. 16. 380 km de sentiers de randonnée sont balisés et entretenus sur et autour du Salève par le SMS. E. Dürr.

un alpage. Des panonceaux sensibilisent les randonneurs au respect de l'outil de travail des agriculteurs.

Une quinzaine d'aires de stationnement le long de la route départementale des crêtes a été aménagée par le SMS et les communes avec pour la plupart l'installation de poubelles et d'aires de pique-nique. Ces aménagements sont restés adaptés à une fréquentation quotidienne, mais avec la volonté de ne pas les sur-dimensionner pour ne pas créer un appel d'air ou accueillir les voitures lors des quelques week-ends de forte affluence : belles journées d'hiver, feux de Genève par exemple (Fig. 17). Le Téléphérique du Salève, mode d'accès doux au massif, doit être privilégié.



Fig. 17. La proximité du Grand Genève et son accès facile en voiture font du Salève un massif très fréquenté. E. Dürr.

Avec les clubs et écoles de vol libre du Salève, le SMS a réaménagé le site de décollage de la Table d'Orientation dont le terrain était fortement érodé. La proximité avec le sentier de Grande Randonnée, « le Balcon du Léman » posait également des problèmes de cohabitation entre randonneurs et parapentistes.

5.2. Concerter les usagers

La proximité de l'agglomération genevoise génère de nouvelles activités qui utilisent les espaces naturels du Salève. Dans les années 1980, ce fut le développement du VTT de randonnée ; dans les années 2000, apparaît le VTT de descente et de freeride (ou DH pour downhill mountain biking) favorisés par la montée en téléphérique (Fig. 18). La cohabitation avec les randonneurs et les propriétaires des terrains traversés est difficile. L'escalade est une pratique ancienne au Salève puisque le massif fut le berceau de la varappe. Aujourd'hui, les voies équipées et entretenues le sont (par des grimpeurs-équipiers) du fait d'initiatives individuelles en dehors de toute associa-



Fig. 18. Le VTT de descente est l'une des activités qui s'est développée au Salève à partir du Téléphérique.

M.-C. Jacquemoud.

tion et cadre organisé. Récemment dans ces mêmes espaces apparaît la pratique du slakline, la marche sur une sangle élastique tendue entre deux points d'ancrage au-dessus du vide.

Dans les forêts, se pratique l'air soft, un jeu de «guerre» avec des billes en plastique plus ou moins biodégradables, et plus récemment, les free-party de la Grotte du Diable ont défrayé la chronique.

Enfin, l'engouement pour les courses d'orientation voit se développer cette pratique en dehors des chemins habituellement fréquentés. Mais s'il est difficile d'évaluer l'impact de toutes ces activités sur les milieux et les espèces, le SMS a engagé des actions de sensibilisation des utilisateurs du massif.

Aussi, en 2007, le SMS a réuni tous les acteurs et usagers autour de l'élaboration d'une charte intitulée « Le Salève, une montagne à partager » (SMS 2007). L'objectif est que chacun, représentant d'un club, d'une association, d'un office de tourisme, d'une collectivité, d'un bureau des guides, s'engage à respecter des principes dans le cadre de son activité. Par exemple, les organisateurs de manifestations sportives s'engagent à prévenir les agriculteurs et respecter les équipements agricoles et ces derniers acceptent le passage dans leur alpage.

Avec le développement des manifestations sportives (25 en 2016), notamment des trails, le SMS réunit régulièrement les organisateurs pour leur rappeler cette charte et les aider à une bonne concertation entre les usagers et la prise en compte des sensibilités environnementales, cynégétiques, agricoles et touristiques.

Enfin en 2015, le SMS a organisé une grande concertation autour de la fréquentation des chemins du Salève par les véhicules à moteur de loisirs comme les

motos, quads et autres 4x4. Communes, pratiquants de loisirs, associations de protection de la nature et de chasse, agriculteurs, forestiers et club de pratiquants de quad ont élaboré ensemble un plan de circulation des véhicules à moteur à l'échelle du massif (SMS 2015b). L'objectif était de mettre à jour la réglementation locale sur les voies déjà fermées et élargir la fermeture à la circulation les zones sensibles pour la faune, la flore, les milieux, mais également là où la cohabitation avec l'exploitation agricole, forestière et la pratique des loisirs étaient impactée par le passage de véhicules. Ainsi 75 % des chemins du Salève sont aujourd'hui interdits d'accès aux véhicules à moteur, hormis pour les exploitants et les missions de services publics. Des arrêtés municipaux et une signalétique spécifique ont été mis en place. De ce fait, la police de la nature, notamment les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) surveillent davantage le Salève doté d'une réglementation solide en la matière.

5.3. Sensibiliser le public et les acteurs

Dès la création du SMS et la signature du contrat de site avec la région, l'objectif de créer un centre d'interprétation et de sensibilisation à l'environnement du massif était une volonté des élus. En effet, comment concilier la préservation d'un patrimoine naturel et paysager par la mise en œuvre de mesures parfois restrictives tout en souhaitant continuer à accueillir du public nombreux ? L'information et la sensibilisation du public en sont les clés.

Sous l'impulsion d'élus réunis autour d'Alain Bullat, alors président du SMS, le projet de Maison du Salève (MDS) a abouti en 2007. Elle a pris place dans une ancienne ferme des Chartreux de Pomier, d'architecture typique des bâtiments agricoles du XVIII^e siècle dans le Genevois (Fig. 19). Le bâtiment, fut donné au SMS par la famille Ormond, propriétaires genevois de cette ferme de Mikerne à Présilly. Par une expo-



Fig. 19. La Maison du Salève dans la ferme de Mikerne, commune de Présilly. Maison du Salève.

sition permanente, des expositions temporaires, des conférences, des animations et des sorties, il s'agit de faire découvrir l'histoire naturelle et humaine du Salève, pour en comprendre les enjeux actuels de conservation.

L'espace d'exposition temporaire, le jardin, le parcours de découverte «sur les Pas des Chartreux» et l'équipe d'animation, sous la direction d'Estelle Couchouron, permettent d'approfondir et renouveler régulièrement les thématiques abordées. Mais l'action de la MDS concerne aussi le Salève et le territoire du SMS puisqu'elle intervient au téléphérique, sur les alpages, dans les écoles et les communes (cycles de visites participatives et de conférences).

Les initiateurs du projet, auxquels avait été associée la ville de Genève au travers du Musée d'Ethnographie et du Muséum d'histoire naturelle, avaient pour objectif de sensibiliser le public fréquentant le Salève, mais également les touristes. En 2017, avec une fréquentation cumulée de 125 000 visiteurs constituée en majorité de Savoyards et de Genevois, le contrat est rempli.

Il est à noter que le public scolaire représente 60 % des visiteurs. La Maison du Salève remplit ainsi parfaitement sa mission de service public dédié à l'environnement et au patrimoine.

Depuis 30 ans, d'autres structures mènent des actions de sensibilisation et collaborent avec la MDS: associations de protection de la Nature, Muséum d'histoire naturelle de Genève, animateurs indépendants...

5.4. Le téléphérique du Salève, mode doux d'accès au Salève

Le téléphérique du Salève, construit en 1932, était une prouesse technique et a supplanté le train à crémaillère qui déversait déjà des flots de citadins en mal de nature et de panoramas. Le développement de l'automobile qui bénéficie de quatre routes d'accès au sommet du Salève a bien failli avoir raison du téléphérique, causant sa fermeture en 1975. Lors de sa réouverture en 1984, les objectifs ambitieux de 250 000 voyageurs par an avaient du mal à être atteints puisque en 2004, il comptait moins de 100 000 passagers par an (Fig. 20). L'agglomération



Fig. 20. Le téléphérique du Salève relie la ville à la montagne. E.Dürr.

d'Annemasse, la commune de Monnetier-Mornex et le canton de Genève décidèrent de sauver ce fleuron touristique local alors en sursis, en réalisant les investissements de mise aux normes nécessaires et en remettant la gestion à de nouveaux exploitants. Les efforts entrepris par ces collectivités réunies dans le GLCT portèrent leurs fruits puisqu'aujourd'hui le téléphérique enregistre une fréquentation annuelle de 300 000 passages. Durant de nombreuses années, la relance du téléphérique paraissait passer par la création à la gare supérieure d'attractions touristiques, comme si le Salève à lui seul n'était pas attractif: planétarium, volerie des aigles du Léman notamment.

Aujourd'hui, le GLCT a pris une orientation différente et souhaite que le téléphérique devienne une véritable porte d'entrée au Salève en proposant des activités et des produits permettant de découvrir ce massif hors normes. C'est tout le sens du partenariat qui se met en place avec le SMS et la Maison du Salève. Des travaux de rénovation et de mise en valeur du bâti avec la réalisation d'un espace muséographique vont être engagés dans les années à venir.

Mais à l'avenir, la question de la place grandissante de la voiture dans cet espace naturel est posée et le téléphérique reste le seul moyen de transport collectif d'accès doux au Salève.

6. Quels résultats sur les patrimoines ?

Fort de ces 30 ans d'actions démontrant la volonté politique des élus et des administrations françaises, mais également genevoises de préserver et gérer ce

massif, le syndicat mixte du Salève a souhaité donner la parole aux scientifiques qui étudient et observent le Salève.

Le SMS a voulu au travers d'un colloque scientifique et des actes qu'un état des lieux des patrimoines naturels et culturels du Salève soit dressé. Quid de leur état de conservation, des menaces actuelles, du niveau des connaissances et des lacunes éventuelles ? L'ensemble de ces contributions permettra d'évaluer si ces 30 ans d'efforts ont donné des résultats et dans quelles directions ils doivent être poursuivis.

Les enjeux de préservation de «la Montagne des Genveys» face à l'accroissement de la population du Grand Genève mériteraient sans aucun doute une collaboration transfrontalière accrue, à l'image de l'organisation franco-suisse de ce colloque.

Bibliographie

- **Berthe C.** 1993. Quel avenir pour le Salève, espace naturel de détente et de loisirs ? Tome 1. Rapport de DESS Aménagement et développement local. Direction départementale de l'Agriculture et de la forêt de Haute-Savoie.
- **Conseil Départemental De Haute-Savoie.** 2017. Schéma des espaces naturels sensibles de Haute-Savoie 2016-2022. Département de la Haute-Savoie. Annecy.
- **Direction Départementale De l'Equipment.** 1976. La région du Salève au futur. Schéma de Développement d'Aménagement et d'Urbanisme du Salève. Editions Grandchamps. Annemasse.
- **Grand Genève.** 2012a. Charte 2012 du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Grand Genève agglomération.
- **Grand Genève.** 2012b. Contrat corridors secteur Champagne Genevois. Grand Genève agglomération. Cahier n°13-62.
- **Grand Genève.** 2016a. Charte d'engagements du projet de territoire Grand Genève 2016-2030. Grand Genève, agglomération franco-valdo-genevoise.
- **Grand Genève.** 2016b. Contrat vert et bleu Arve-Porte des Alpes. Grand Genève agglomération. Cahier n°13-66.
- **Préfecture de Haute-Savoie.** 2005. Directive de protection et de mise en valeur des paysages du Salève. Préfecture de Haute-Savoie.
- **SMS.** 2007. Charte de développement durable du Salève. Le Salève une montagne à partager. Syndicat Mixte du Salève et Conseil d'Architecture et d'Urbanisme de Haute-Savoie. Annecy.
- **SMS.** 2009. Document d'objectifs du site Natura 2000 « Salève ». Syndicat Mixte du Salève.
- **SMS.** 2011. Plan Pastoral territorial du Salève 2011/2015. Syndicat Mixte du Salève.
- **SMS.** 2015a. Projet agro-environnemental et climatique du Salève. Syndicat Mixte du Salève.
- **SMS.** 2015b. Plan de circulation des véhicules à moteur du Salève. Syndicat Mixte du Salève et Coforet.
- **SMS.** 2017. Plan Pastoral territorial du Salève 2018/2022. Syndicat Mixte du Salève.
- **Vernex JC.** 1987. Le Salève, un espace sous influence. In: Société de Physique et d'Histoire naturelle, « Le Salève. Compte-rendu du colloque organisé par la société de Physique et d'histoire naturelle de Genève, le 16 octobre 1987 », Société de Physique et d'Histoire naturelle, Genève, pp 173-181.